TARN-ET-GARONNE
LE DÉPARTEMENT.fr

Envoyé en préfecture le 08/06/2018
Reçu en préfecture le 08/06/2018
Affiché le 11 JUIN 2018
ID : 082-228200010-20180605-CP2018_06_30-DE

CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS 2018

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE / ADDA 82

Entre :

Le Conseil départemental de Tarn-et-Garonne, représenté par son Président, Monsieur Christian ASTRUC, dûment habilté aux présentes en vertu d'une délibération de l'Assemblée départementale du 5 avril 2018, sis Boulevard Hubert Gouze, Hôtel du Département BP 783, 82013 MONTAUBAN Cedex

Ci-après dénommé : **Le Département**
D'une part,

L'Association Départementale pour le Développement des Arts en Tarn-et-Garonne – ADDA 82 représentée par son Président, Monsieur Ghislain DESCAZEAUX, dûment habilité aux présentes,
Ayant son siège social Boulevard Hubert Gouze, Hôtel du Département BP 783
82013 MONTAUBAN CEDEX
Numéro SIRET : 325 330 900 000 11, Code APE : 9499 Z,
Licence : catégorie 2 : 2-1087939, catégorie 3 : 3-1087940,

Ci-après dénommée : **L'ADDA 82**
D'autre part.

PRÉAMBULE

Créée en 1974 à l'initiative du Département et de l'Etat, l'ADDA 82 est un outil de développement artistique et culturel dans le domaine du spectacle et des arts vivants qui y sont liés. Elle assure une mission permanente de service auprès des publics et des acteurs culturels du territoire départemental en partenariat avec le Département et l'Etat, et en relation avec les échelons interdépartemental et régional.
Lieu original de concertation et de réflexion, l'association développe cette capacité d'analyse, de proposition et d'intervention dans chaque secteur de la vie artistique départementale, dans une perspective générale d'aménagement du territoire, d'élargissement des publics et des pratiques, de formation et d'emploi.

Affiliée à la Fédération Nationale Arts Vivants et Départements, elle inscrit ses actions dans le cadre des dispositions de la charte des organismes départementaux de développement territorial du spectacle vivant signée le 11 janvier 2006.

Le Département de Tarn-et-Garonne développe une politique culturelle et soutient les actions de création et de diffusion de spectacles vivants, des enseignements et d'éducation artistiques avec les objectifs suivants :

- Une meilleure solidarité géographique afin que le milieu rural puisse bénéficier d'activités culturelles;
- Une ouverture sociale et culturelle en proposant à chacun, et notamment aux jeunes, la chance d'un meilleur épanouissement personnel et une meilleure qualité de vie par une pratique culturelle ;
- Donner une image vivante du Département où action culturelle et développement vont de pair.

Envoyé en préfecture le 08/06/2018
Reçu en préfecture le 08/06/2018
Affiché le 11 JUIN 2018
ID : 082-228200010-20180605-CP2018_06_30-DE

Le Département, dans le cadre de ses compétences en matière d'éducation et de développement culturel du territoire, développe des politiques en direction du jeune public et des scolaires : accès aux animations des services éducatifs, financement des volets culturels des projets d'établissement, acheminement vers des manifestations culturelles, soutien aux associations pour leurs actions auprès du jeune public.

****

Considérant que le projet initié et conçu par l'association et ci-après présenté s'inscrit pleinement dans son objet statutaire et correspond exclusivement à une mission d'intérêt général d'ouverture sociale et culturelle pour tous, en corrélation totale avec les politiques publiques développées par le Département en la matière ;

Vu l'article L 1111-2 du Code général des collectivités territoriales qui dispose que « les communes, les départements et les régions [...] concourent au développement économique, social, sanitaire, culturel et scientifique, ainsi qu'à la protection de l'environnement et à l'amélioration du cadre de vie... »,

En application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et de l'article 1er du décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2001, précisant qu'une convention s'impose pour tout financement public aux associations supérieur à 23 000 €,

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de la Convention

Par la présente convention, l'ADDA 82 s'engage à mettre en œuvre, en cohérence avec les orientations de politique publique mentionnée au préambule, les missions fondamentales suivantes dont les détails sont mentionnés en annexe I et font partie intégrante de la présente convention :

✓ **La structuration des enseignements artistiques**
Appliquer et suivre le schéma départemental des enseignements artistiques (musique, danse et théâtre) : volets « pédagogie, formation, diffusion ».

✓**L'accompagnement des pratiques amateurs**
Accompagner la pratique amateur en favorisant la rencontre avec des artistes et leurs créations, des professionnels de la scène : tremplin amateur musiques actuelles, dispositif singulier pour les écoles de danse.

✓ **L'aide à la diffusion**
Favoriser l'accès aux œuvres, valoriser et accompagner des projets d'acteurs culturels locaux en veillant à l'aménagement du territoire en matière d'offre culturelle.

✓ **Le centre de ressources**
Recenser, traiter et rendre accessibles les données disponibles sur la musique et la danse dans le Tarn-et-Garonne. Le Centre de ressources publie un agenda culturel, bases de données.

✓ **Le conseil et l'expertise**
Assister et conseiller les porteurs de projets et les collectivités locales (études, états des lieux, analyses, aide au montage des dossiers, conseil juridique, etc.).

✓ **La diffusion de spectacles en milieu rural**
Favoriser cette diffusion en partenariat avec les acteurs culturels du territoire, les communes et les communautés de communes.

Dans ce cadre d'intervention qui rentre dans une politique d'intérêt général, le Département de Tarn-et-Garonne contribuera financièrement à la réalisation de ces missions et au coût de fonctionnement de l'ADDA 82 en allouant une subvention.

Cette subvention est répartie comme il est indiqué ci-après à l'article 4 « Conditions de détermination de la contribution financière ».

Envoyé en préfecture le 08/06/2018
Reçu en préfecture le 08/06/2018
Affiché le 11 JUIN 2018
ID : 082-228200010-20180605-CP2018_06_30-DE

Il est précisé que le Département n'attend aucune contrepartie directe de cette contribution.

Article 2 : Durée de la Convention et renouvellement

La convention a une durée de 1 an. Elle prend effet au 1er janvier 2018 et expirera le 31 décembre 2018 sauf cas de résiliation prévu à l'article 13.

La conclusion éventuelle d'une nouvelle convention est subordonnée à la réalisation de l'évaluation prévue à l'article 9 et au contrôle de l'article 10.

Article 3 : Conditions de détermination du coût du projet d'activités

3.1 Le coût total estimé éligible du programme d'actions est évalué sur la durée de la convention (2018), conformément au budget prévisionnel joint en annexe II et s'élève à : **567.600 €**. Le détail des contributions financières du Département figure à l'article 4.

3.2- Les coûts pris en considération, comprennent tous les coûts occasionnés par la mise en œuvre du programme d'actions conformément au dossier de demande de subvention présenté par l'ADDA 82 et notamment les coûts:

- liés à l'objet et à la réalisation du programme d'actions défini, et qui, selon le principe de bonne gestion, restent raisonnables,
- engendrés pendant le temps de la réalisation du programme d'action,
- dépensés par « l'ADDA 82 »,
- identifiables et contrôlables.

Lors de la mise en œuvre de son programme d'actions, l'ADDA 82 pourra procéder à une adaptation de son budget prévisionnel à la condition que cette adaptation n'affecte pas la réalisation du programme d'action et qu'elle ne soit pas substantielle au regard du coût total éligible.

Si tel était le cas, l'ADDA 82 notifierait ces modifications au Département dans les plus brefs délais et le versement du solde annuel de la subvention allouée ne pourrait intervenir qu'après acceptation expresse de ces modifications par le Département de Tarn-et-Garonne.

Article 4 : Conditions de détermination de la contribution financière

4.1. Pour l'année 2018, le Conseil départemental contribue financièrement pour un montant de **:**

- **de 157.500 €** aux charges de fonctionnement de l'association
- **de 252.500 €** au titre des missions et manifestations du projet d'activités conformément au descriptif de l'annexe I.

Soit un total de **410.000 €**, équivalent à 72 % du montant total annuel estimé des coûts éligibles.

De plus, en fonction de ses disponibilités, le service départemental de matériel scénique peut être mis gratuitement à disposition de l'ADDA 82. Pour mémoire, en 2017, les interventions de service départemental de matériel scénique pour l'ADDA 82 ont représenté **5 550 €** de coût de prestation .

Article 5 : Modalités de versement de la contribution financière

Le versement des subventions interviendra selon le règlement financier adopté par le Département par délibération du 05/04/2017. Le directeur de l'association adressera au Département un bilan de son action.

Le versement sera effectué au compte :

Nom du titulaire du compte : **ADDA 82**
Banque : CRÉDIT AGRICOLE NORD MIDI-PYRÉNÉES
Domiciliation : AGENCE GAMBETTA – 82000 MONTAUBAN
IBAN : FR76 1120 6201 5084 1135 3707 012 **Code BIC : AGRIFRPP812**

Le comptable assignataire est Monsieur le Payeur Départemental.

Envoyé en préfecture le 08/06/2018
Reçu en préfecture le 08/06/2018
Affiché le 11 JUIN 2018
ID : 082-228200010-20180605-CP2018_06_30-DE

Article 6 : Obligation de transmission de documents

L'ADDA 82 s'engage à fournir dans les six mois de la clôture de l'exercice les documents ci-après dans le respect du droit interne et communautaire :

- Le compte-rendu financier conforme à l'arrêté du 11 octobre 2006 pris en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations. Ce document retrace de façon fiable l'emploi des fonds alloués pour l'exécution des obligations prévues dans la présente convention. Il est accompagné d'un compte-rendu quantitatif et qualitatif du programme d'actions défini d'un commun accord entre le Département de Tarn-et-Garonne et l'ADDA 82. Ces documents sont signés par le président ou toute personne habilitée.

- Les comptes annuels et le rapport du commissaire aux comptes prévus par l'article L 612-4 du Code de Commerce ou la référence de leur publication au Journal Officiel.

- Le rapport d'activité.

Article 7 : Autres obligations

L'ADDA 82 fournira les copies des licences d'entrepreneur de spectacles de catégories 2 et 3 en conformité avec les obligations de l'Ordonnance du 13 octobre 1945 modifiée par la loi n° 99-198 du 18 mars 1999 relative aux spectacles.

L'ADDA 82 fournira une copie de l'attestation de police d'assurance de responsabilité civile couvrant les risques liés à ses activités professionnelles, dans le cadre de la présente convention ainsi que toute attestation de capacité et de formation du personnel technique habilité à s'occuper de la sécurité des lieux.

L'ADDA 82 communiquera sans délai au Département la copie des déclarations mentionnées aux Articles 3,6 et 13-1 du décret du 16 août 1901 portant réglementation d'administration publique pour l'exécution de la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association (déclarations relatives aux changements intervenus dans l'administration ou la direction de l'ADDA 82) ainsi que tout acte portant modification des statuts ou portant dissolution de l'Association.

En cas d'inexécution ou de modification des conditions et de retard pris dans l'exécution de la présente convention par l'ADDA 82, pour une raison quelconque, celle-ci devra en informer sans délai le Département par lettre recommandée avec accusé de réception.

Article 8 : Sanctions

En cas d'inexécution ou de modification substantielle et en cas de retard des conditions d'exécution de la convention par l'association sans accord écrit de l'administration, celle-ci peut respectivement exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention, diminuer ou suspendre le montant de la subvention après examen des justificatifs présentés par l'association et avoir préalablement entendu ses représentants.

Article 9 – Evaluation

L'ADDA 82 s'engage à fournir annuellement un bilan et au moins trois mois avant le terme de la convention, un bilan d'ensemble, qualitatif et quantitatif, de la mise en oeuvre du programme d'actions, dans les conditions de la présente convention et auquel le Département de Tarn-et-Garonne a apporté son concours.
L'évaluation portera notamment sur la conformité des résultats avec les objectifs mentionnés à l'article 1, sur l'impact au regard de l'intérêt général public pour le département.

L'ADDA 82 s'engage à faciliter le contrôle par le Département de Tarn-et-Garonne, de la réalisation de l'objectif, notamment par l'accès à toutes pièces justificatives de dépenses et tout autre document dont la production serait jugée utile.

Envoyé en préfecture le 08/06/2018
Reçu en préfecture le 08/06/2018
Affiché le 11 1 JUIN 2018
ID : 082-228200010-20180605-CP2018_06_30-DE

L'évaluation porte notamment sur la conformité des résultats à l'objet mentionné à l'article 1er, sur l'impact du programme d'actions au regard de l'intérêt local conformément aux articles L.2121-29, L.3211-1 et L4221-1 du code général des collectivités territoriales.

Article 10 – Contrôle

A tout moment, un contrôle pourra être réalisé par le Département de Tarn-et-Garonne ou toute personne mandatée par ce dernier, en vue de vérifier l'exactitude des documents fournis.

Les résultats de cette enquête seront communiqués à l'association qui disposera d'un délai de 2 mois pour formuler ses observations et ses réponses sur ce rapport.

Article 11 – Communication

L'ADDA 82 s'engage en accord avec les services de la collectivité à faire mention du soutien du Département sur l'ensemble des supports de communication des actions subventionnées.

Article 12 – Avenant

La présente convention ne peut être modifiée que par avenant signé par Le Président du Conseil départemental de Tarn-et-Garonne et l'ADDA 82.

Les avenants ultérieurs feront partie intégrante de la présente convention et seront soumis à l'ensemble des dispositions qui la régissent. La demande de modification sera réalisée par lettre recommandée avec accusé de réception précisant l'objet de la modification, sa cause et toutes les conséquences qu'elle emporte. Dans un délai de deux mois suivant l'envoi de cette demande, l'autre partie peut y faire droit par lettre recommandée avec accusé de réception.

Article 13 – Résiliation

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties, de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'autre partie, sans préjudice de tous autres droits qu'elle pourrait faire valoir, à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

Article 14 – Recours

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du Tribunal Administratif de Montauban.

Fait à Montauban en 2 exemplaires, le

Pour le Département,
Le Président
du Conseil départemental

Le Président de l'ADDA 82

Christian ASTRUC

Ghislain DESCAZEAUX

Envoyé en préfecture le 08/06/2018
Reçu en préfecture le 08/06/2018
Affiché le 11 JUIN 2018
ID : 082-228200010-20180605-CP2018_06_30-DE

ANNEXE I

Les actions mises en œuvre pour l'année 2018 approuvé par l'Assemblée générale du 30/06/2017

Envoyé en préfecture le 08/06/2018
Reçu en préfecture le 08/06/2018
Affiché le 11 JUIN 2018
ID : 082-228200010-20180605-CP2018_06_30-DE

Les grandes lignes de l'action de l'ADDA 82 pour l'année 2018 concerneront donc :

I – Mission enseignements et éducation artistiques :

Le Schéma Départemental des Enseignements et de l'Education artistiques :

Projet d'un formulaire de saisie en ligne pour les dossiers de demande de subventions des écoles de musique, sur le site Internet du Conseil départemental :
- gain de temps et démarches simplifiées pour les structures qui sollicitent les subventions,
- gain de temps pour le traitement des données par les services,
- possibilité de récupérer les données pour mettre à jour les informations sur le RIC (Réseau Information Culture).

Formation professionnelle

o **Accompagnement à la VAE** (Validation des Acquis de l'Expérience) pour les enseignants des écoles de musique.
o **Plan de formation Musique** pour les professeurs des écoles de musique :
- « Enseigner la musique par la pratique collective » session 2
- « L'improvisation musicale »
- « Postures corporelles chez les musiciens de cuivres ».

o **Formation « Danse à l'école et au collège »** pour les enseignants d'établissements scolaires.
o **Plan de formation de la plateforme des ADDA Occitanie en danse, théâtre et éducation artistique et culturelle**.

Accompagnement des écoles de musique du département

o Coordination et organisation des épreuves du **Brevet Musical Départemental.**
o Organisation des **commissions pédagogiques Musique** pour une harmonisation des enseignements artistiques dans le département.
o Soutien au **stage annuel de l'Orchestre Départemental d'Harmonie,** en partenariat avec la Fédération Départementale des Sociétés musicales (FDSM 82).
o **Intervention du quatuor Anches Hantées lors du stage départemental Clarinette** auprès des élèves et professeurs participants, en partenariat avec la FDSM 82 et l'atelier de théâtre amateur de la Cie Arène Théâtre. Le **conte musical est programmé** dans le cadre du festival Big Bang des Arts.
o **Interventions de l'ensemble vocal « Romances sans paroles » et Julien Joubert avec l'école de musique de Castelsarrasin** durant le Big Bang des Arts.

Actions menées dans le domaine de la danse

o **« Parcours en Danse » liaison Cm2-6ème : 20h d'ateliers auprès d'une classe du collège Jean de Prades à Castelsarrasin et 9h auprès d'une classe de l'école d'Escatalens** dans le cadre de la programmation du spectacle « Olo » de la Cie APPACH durant le Big Bang des Arts : travail sur les procédés de création du spectacle ; élaboration d'une chorégraphie restituée lors de la séance scolaire du spectacle de la Cie durant le festival.

o **Projet interdépartemental « Dansons les oeuvres » auprès d'un groupe de danseurs amateurs et/ou de professeurs :**
- 20h de transmission d'un danseur ou chorégraphe professionnel pour remonter un extrait d'une oeuvre de répertoire qui a marqué l'histoire de la danse : Muriel Corbel (Cie DCA Philippe Decouflé) transmettra un extrait de « Decodex » auprès d'élèves du Conservatoire de Montauban et de l'association Art en bulles de Moissac.
- Restitution lors d'une rencontre régionale où les groupes de chaque département dansent sur scène l'extrait transmis : le 8 avril 2018 au Bascala de Bruguières (31).
- Présentation de l'extrait lors d'une ou plusieurs manifestations culturelles en Tarn-et-Garonne : « Danse Rayonne » à Eurythmie Montauban en mars 2018 et lors du spectacle de fin d'année d'Art en bulles au hall de Paris de Moissac en mai 2018.

o **Mise à disposition de 2 outils-expositions sur la danse à l'attention des établissements scolaires ou des écoles de danse,** destinés à accompagner les professeurs sur des actions d'éducation artistique et culturelle « A chaque danse ses histoires » ; « la danse contemporaine en questions ».

Mission « Culture-Handicap » : Terre de Lune 82 :

En octobre 2017 le projet Terre de Lune 82 a été lancé. Il s'agit de la création d'un opéra-conte avec des personnes handicapées provenant de 9 structures du département : le Centre Bellissen à Montbeton, l'APIM à

Envoyé en préfecture le 08/06/2018
Reçu en préfecture le 08/06/2018
Affiché le 11 JUIN 2018
ID : 082-228200010-20180605-CP2018_06_30-DE

Lavit, le Foyer de la Clare à Albias, le Pôle adulte du Pech Blanc à Lamothe-Capdeville, le Pôle Henri Cros à Valence d'Agen, Sol'Handi à Verfeil à Saint-Etienne de Tulmont. Pendant 9 mois, d'octobre 2017 à juin 2019,bénéficieront d'ateliers de chant, danse, théâtre et percussions menés par les 5 musiciens-chanteurs de l'Ensemble Thalia.
En juin 2018, ils monteront sur scène et présenteront leur spectacle dans des conditions professionnelles au Hall de Paris de Moissac, dans le cadre du Festival des Voix, des Lieux et des Mondes. Conçu pour petits et grands à partir de 6 ans. Terre de Lune est un conte, qui parle d'une histoire d'amour impossible entre la Lune et le Soleil et de l'influence de la Lune sur la Terre. Un conte, mais également un opéra, puisque tous les arts y sont convoqués : chant, musique, danse, théâtre et arts plastiques. De quoi valoriser les talents de la centaine d'artistes amateurs participant au projet de tous les préjugés qui y sont habituellement attachés. La différence est une richesse. Pour vous en rendez-vous pour une première représentation en juin à Moissac Terre de Lune 82 est un projet porté par l'ADDA 82 avec le soutien du Conseil départemental, de la DRAC, de l'Agence Régionale de Santé et de la Fondation Allié (sous l'égide de la fondation de France).

II – Mission information, Communication, Centre de ressources départemental
La mission communication

Le Magazine Sortir en Tarn-et-Garonne

L'ADDA 82 publie l'agenda culturel « Sortir en Tarn-et-Garonne » tous les mois : 5000 exemplaires sont distribués dans 200 points de dépôt du département (institutions, lieux culturels, bars,commerces…).
Cette distribution participe à l'apport et la démocratisation de la culture sur les territoires, puisque environ 1000 manifestations culturelles (musique,danse, théâtre, exposition, conférences, jeune public…) sont relayées par l'intermédiaire du magazine chaque année de janvier à décembre.
Ces manifestations culturelles sont également mises en ligne par l'intermédiaire de l'Agenda Culturel présent sur le site internet de l'ADDA 82 www.adda82.fr
Chaque mois, la couverture du magazine permet de valoriser une action culturelle départementale en mettant en avant un spectacle.

Il est envisagé de tester, sur l'année 2018, un concept qui permettrait de mettre en avant les commerces et partenaires qui acceptent de prendre en dépôt le magazine « Sortir en Tarn-et-Garonne ».
L'idée serait de leur proposer une page ou une demi page sur laquelle on découvrirait le responsable du lieu (grâce à une photo sur laquelle la personne aurait le magazine en main) posant devant son établissement, sa salle de spectacle, son commerce, sa médiathèque…
Un texte court de présentation de l'établissement permettrait de découvrir ce lieu dans lequel on peut se procurer chaque mois le magazine « Sortir en Tarn-et-Garonne » en version papier.
Ce travail permettrait de valoriser les points de dépôt qui acceptent chaque mois de mettre à disposition de leurs « clients » le calendrier des spectacles mais également par leur présence de valoriser cet agenda culturel. La version papier de ce dernier est un support indispensable en termes de communication des évènements culturels pour les Tarn-et-garonnais.

Service de distribution proposé aux acteurs culturels

Depuis 2016, l'ADDA 82 propose un service aux associations qui en font la demande : la distribution gratuite de leurs dépliants de communication (entre 800 et 1000 exemplaires par structure) sur le département une fois par an uniquement. Pour bénéficier de cette aide, l'adhésion à l'ADDA 82 est rendue obligatoire, et une convention de partenariat est signée. Cette distribution est ensuite réalisée en même temps que la distribution du Magazine Sortir en Tarn-et-Garonne, les 3 derniers jours ouvrés du mois précédant la parution.

Les tournées de distribution mensuelle du magazine effectuées par le personnel de l'ADDA 82 permettent également de faire la diffusion des opérations menées par l'association départementale.

Site internet et réseaux sociaux

En place depuis 2014, le site internet de l'ADDA 82 est un outil indispensable à la communication de l'Association Départementale pour le Développement des Arts.

Il permet, au delà des pages statiques, développant les différentes missions de l'ADDA 82, de mettre enligne des actualités et de les relayer facilement aux pages statiques mais également sur les réseaux sociaux et les sites de nos partenaires.

Envoyé en préfecture le 08/06/2018
Reçu en préfecture le 08/06/2018
Affiché le 11 1 JUIN 2018
ID : 082-228200010-20180605-CP2018_06_30-DE

L'agenda culturel est également une partie importante du site internet. Très souvent consulté, il est l'équivalent du magazine SORTIR EN TARN-ETGARONNE pour le web.
Chaque organisateur de spectacle peut ainsi, par le biais du formulaire en ligne, saisir lui-même ses informations culturelles.

En 2018 de nouvelles pages vont être créées sur le site de l'ADDA 82 :

• Une page concernant la mission « sécurité du spectacle vivant » de l'ADDA 82
• Une page concernant aides aux projets et conseils que l'ADDA 82 peut dispenser au public età ses adhérents, sous forme de conseil, d'orientation et de formation, sur les points suivants : Organisation de spectacles vivants / sécurité et accueil du public / pertinence des choix artistiques / éducation artistique, rencontres entre les artistes et les publics et enfin communication auprès des différents publics.

Communication par mailing auprès des adhérents ADDA 82

Depuis le début de l'année 2017, l'ADDA 82 utilise le logiciel d'envoi en nombre de mail MAICHIMP afin de communiquer vers ses adhérents.
Ainsi, pour chaque manifestation organisée par l'ADDA 82, un mail et une relance sont systématiquement envoyés par mail.
Une base de données des personnes intéressées par nos manifestations est également gérée par le chargé de communication de l'ADDA 82.
Il est envisagé pour 2018, la création d'une lettre mensuelle (newsletter) envoyée aux adhérents de l'ADDA 82 par mail. Celle-ci reprendrait les actualités de l'ADDA 82 et un ou deux projets de nos partenaires en permettant des renvois sur les sites internet afin d'en savoir plus.

Création d'une photothèque :

Débuté en 2017, le travail sur cet outil est double. Cette base de données de photos, hébergée sur un serveur distant, permet à la fois une sauvegarde et un archivage très pointus de nos photos mais il permet également de faciliter la recherche par critères. Les photos sont alors très simplement mises à dispositions des chargés de missions de l'ADDA 82 : création de paniers de téléchargements, photos proposées en haute et basse définition…
Cette base de données est développée par le logiciel AJARIS grâce au soutien du Conseil départemental de Tarn-et-Garonne.

Centre départemental de ressources

Annuaire des acteurs culturels du Tarn-et-Garonne (Réseau Information Culture)

Où trouver des cours de trombone à proximité de chez moi ? Quelles sont les adaptées au spectacle que je veux présenter ? Je souhaite organiser un concert de musique occitane : quels sont les groupes de musique présents dans le département ?
En 2018 l'ADDA 82 va continuer son travail entamé fin 2016 afin de créer un annuaire de tous les acteurs et lieux culturels du département consultable sur le site de l'ADDA 82.
Dans les mois qui viennent, l'ADDA 82 va améliorer la fluidité de cet outil en ligne et continuer de recueillir les précieuses informations qui constitueront cette base de données.

Comité départemental de programmation

L'ADDA 82 continuera d'inviter régulièrement en 2018 l'ensemble des programmateurs de saison du Tarn-et-Garonne à participer au comité départemental de programmation.

III – Mission de développement des musiques actuelles

DAAD Music 2018

Le DAAD Music existe depuis 2016 après l'anniversaire des 25 ans du tremplin. Cette évolution de l'accompagnement a permis de mieux répondre aux besoins des projets.

Cette nouvelle étape dans le soutien des musiques actuelles et dans la réponse aux besoins des pratiques collectives a évolué avec
- L'abandon de la compétition et un accompagnement à la carte
- Une période plus longue sur l'année et un travail plus soutenu en fonction des projets
- L'organisation de résidence en amont des concerts de restitution,
- La qualification du chargé de mission qui a suivi une formation qualifiante de « Coaching effectuée fin 2016 avec le RPM (Recherche Pédagogie Musicale).

Envoyé en préfecture le 08/06/2018
Reçu en préfecture le 08/06/2018
Affiché le 11 JUIN 2018
ID : 082-228200010-20180605-CP2018_06_30-DE

L'accompagnement DAAD Music

Parmi les actions menées en direction de ces groupes, le DAAD Music développe :
- Un travail autour du répertoire musical
- Un travail autour de la pratique collective et de la scène
- Une réflexion sur la structuration du projet et de la pratique
- Un travail global autour de la réglementation et du développement du projet

L'accompagnement s'élève à 250 ou 300 heures avec des actions collectives ou par projet avec l'intervention de plusieurs intervenants professionnels et dans différents lieux du départements, salles de spectacle et salles des fêtes, studio et lieux de répétitions, salle de formations et locaux de réunions.

Des résidences sur le territoire

En amont des concerts de présentation, des résidences sont organisées pour permettre un accompagnement en conditions professionnelles avant que les musiciens ne se produisent sur scène.
Ce travail s'est articulé sur deux axes : l'aspect technique et l'interprétation scénique.
Toutes les réponses techniques et artistiques sont données lors de ces temps fort autour de la pratique collective.
Une première semaine est prévue au mois d'avril 2018 à la salle des fêtes de Verdun sur Garonne avec un concert de restitution le samedi 14 avril 2018.
Une deuxième résidence est envisagée à Moissac à l'issue de la première période d'accompagnement.

L'accompagnement hors DAAD Music

L'Adda 82 est sollicitée par différents groupes et musiciens en dehors de l'accompagnement proposé.
Le chargé de mission répond au cas par cas à ces demandes d'aide au projet qui vont de la structuration du projet avec des questions juridiques à des questions plus artistiques avec des répétitions accompagnées ou du coaching.

La transversalité des missions

Débutée en 2016 avec la mission SDEA et la mission musiques actuelles, l'ADDA 82 soutien la classe de musiques actuelles de l'école de musique de Verdun sur Garonne et a permis la réalisation d'un clip et la prestation des élèves avec la restitution de leur travail.
Un projet sur deux ans est prévu autour de la création d'un répertoire et une intervention de technicien et du chargé de mission autour de la pratique collective, du jeu amplifié et de la prestation scénique.
En lien avec les concerts de restitution, ces élèves pourront se produire sur scène dans des conditions professionnelles et profiter de l'expertise du chargé de mission.
Un élargissement de cette action peut se décliner avec d'autres écoles de musiques (Valence d'Agen) et permettre une véritable action autour des pratiques musicales et du jeu amplifié.

IV – Mission diffusion et jeune public

Programmation Augustins 2017/2018

Nouveautés
- Partenariat de programmation de spectacle avec le festival Lettres d'Automne :
Novembre 2017 - « Kiwi » de la Cie Hund – texte de Daniel Danis – Théâtre + 14 ans + ateliers - Temps fort danse au mois de février en partenariat avec 2 lieux de diffusion dans le département : La Négrette à Labastide St Pierre et Moissac Culture et le CDC de Toulouse
Février 2018
– « Le tour du monde des danses urbaines en 10 villes » Cie Vlovajob Pru – danse urbaine +12 ans
- « Man » Cie Sophie Carlin - + 8 ans + ateliers
- « La danse contemporaine en questions » -Exposition - Institut Français Centre national de la danse + ateliers danse contemporaine et danse urbaine (Action partagée avec la mission SDEA)
- Avril 2018 « Emotik » Cie Rouges les Anges – danse-marionnettes + 6 ans + ateliers – aide à la création –
- Participation de la metteuse en scène à la formation EAC (Action partagée avec la mission SDEA)

Artistes au collège

- En partenariat avec la Ligue de l'enseignement autour de la question de la discrimination, Janvier 2018 programmation du spectacle « X Y et moi » de la Cie l'An 1 – théâtre à partir de 13 ans autour de la question de la place de l'homme et la femme dans la société.
- Collèges partenaires : Montech et Jean de Prades Castelsarrasin

Pré-programmation Big Bang des Arts 2018

_ Sur la commune de Castelsarrasin : 3ème et dernière année
- Cie Aabens Dans « Igen » danse - 6 mois à 4 ans – Cie du Danemark tournée nationale en région !
- Cie Théâtro delle Briciole « Pop up » - théâtre de papier – 3 à 6 ans - Cie italienne

Envoyé en préfecture le 08/06/2018
Reçu en préfecture le 08/06/2018
Affiché le 11 JUIN 2018
ID : 082-228200010-20180605-CP2018_06_30-DE

tournée nationale en région

- Cie Hervé Suhubiette « Quand je serai grand, je serai chanteur et je m'achèterai un accordéon ! chansons – 6 à 12 ans –Cie accueillie en résidence de création en 2017 avec l'aide de la commune.
- Cie Comme une Cie « L'histoire de Julie » - théâtre – 7 à 12 ans + ateliers
- Cie Appach (cie régionale installée dans le Lot) autour du spectacle « Olo » - concert de danse + 8 ans - autour du thème de la musique et du corps, ce que la musique évoque en nous. Soutien à la création avec 2 autres structures de la région, MJC de Rodez et le Théâtre de Millau + interventions en ateliers avec les acteurs culturels du territoire et dans le cadre de Parcours en danse (Action partagée avec la mission SDEA)
- Julien Joubert « Romances sans paroles « en collaboration avec l'école de musique de Castelsarrasin (Action partagée avec la mission SDEA).

_ Sur la commune de Saint–Nicolas de la Grave

- Soutien au stage annuel de l'Orchestre Départemental d'Harmonie, en partenariat avec la Fédération Départementale des Sociétés musicales (FDSM 82).
- Cie le Quatuor Anches Hantées – Présentation des travaux d'élèves et extraits du répertoire de la Cie dans le cadre du stage départemental Clarinette auprès des élèves et professeurs participants, en partenariat avec la FDSM 82 et l'atelier théâtre amateur de la Cie Arène Théâtre avec la complicité d'Eric Sanjou (Action partagée avec la mission SDEA).

Sur la Communauté de communes Grand Sud Tarn et Garonne

- Cie Clan des Songes « Bout à bout » marionnettes – 3 à 6 ans + ateliers
- Cie Cailloux sauvages « Abitabli » théâtre d'objet – crèche et mater autour de la question du repas
- Cie David Rolland « Happy manif, les pieds parallèles » - danse dans la nature - + 8 ans + ateliers
- Cie Areski « Animaginable » -théâtre de papier - + 4 ans – en partenariat avec le musée Calbet

Envoyé en préfecture le 08/06/2018
Reçu en préfecture le 08/06/2018
Affiché le 11 JUIN 2018
ID : 082-228200010-20180605-CP2018_06_30-DE

ANNEXE II

Budget prévisionnel de l'ADDA 82 approuvé par l'Assemblée générale du 30/06/2017

EXERCICE 2018

Envoyé en préfecture le 08/06/2018
Reçu en préfecture le 08/06/2018
Affiché le 11 JUIN 2018
ID : 082-228200010-20180605-CP2018_06_30-DE

BUDGET PREVISIONNEL ADDA 82 EN € du 01/01 au 31/12/2018	
PRODUITS	
TOTAL SUBVENTIONS	**506 900,00**
Conseil Départemental de T-et-G	**421 000,00**
Fonctionnement - Administration Générale	**165 500,00**
Missions, Manifestations, Festival "Les Résonances"	**252 500,00**
Culture santé projet "Terre de lune 82"	**3 000,00**
DRAC MIDI PYRÉNÉES	**65 000,00**
Missions fondamentales	60 000,00
Culture Santé projet "Terre de lune 82"	5 000,00
Région Midi-Pyrénées	**12 000,00**
Rencontre dép. des arts Jeune public	12 000,00
FONDS EUROPÉENS - Leader IV	**0,00**
Communes	**400,00**
Subventions Mairies	400,00
Subvention D'exploitation Aide CAE	**8 500,00**
DSDEN 82/DDCSPP 82	**1 700,00**
Projet Education Artistique / Patrimoine	
DSDEN 82 Formation Danse / SDEA	200,00
DSDEN 82 Formation EAC / SDEA	500,00
Bassins Collèges Formation Danse / SDEA	
DDCSPP 82 Formation EAC	1 000,00
Recettes Propres	**54 000,00**
Cotisations	4 500,00
Recettes Spectacles Big Bang des Arts	8 000,00
Recettes Spectacles Augustins	5 000,00
Communes Les Résonances	
Financements privés Les Résonances	1 500,00
Subventions EPCI Festival Jeune Public	10 000,00
Partenariat Ass ADAPEI projet "Terre de lune 82"	15 000,00
Financements privés projet "Terre de lune 82"	10 000,00
Recettes diverses	
Autres Produits	**5 000,00**
Transfert de charges divers	
Remboursement formation inter ADDA	2 000,00
Remboursement Uniformation Equipe ADDA 82	3 000,00
Produits Financiers	**700,00**
Intérêts et produits assimilés	700,00
Produits exceptionnels	**0,00**
Quote-Part subvention équipement	
Autres produits exceptionnels	
TOTAL DES PRODUITS	**568 300,00**
SOLDE DÉBITEUR = DÉFICIT	

Envoyé en préfecture le 08/06/2018
Reçu en préfecture le 08/06/2018
Affiché le 11 JUIN 2018
ID : 082-228200010-20180605-CP2018_06_30-DE

TOTAL GÉNÉRAL	568 300,00

BUDGET PREVISIONNEL ADDA 82 EN € 2018

CHARGES	
CHARGES DE FONCTIONNEMENT	**372 200,00**
Charges de Personnel	**314 000,00**
Masse salariale Personnel ADDA 82	314 000,00
SERVICES EXTÉRIEURS	**54 200,00**
Carburant	1 200,00
Fournitures entretien petit matériel	1 000,00
Fournitures administratives	2 500,00
Location Copieur	2 000,00
Location Parc Informatique	5 600,00
Location logiciel compta	400,00
Entretien Réparation, Véhicule	1 000,00
Maintenance Copieur	3 500,00
Assurances	3 600,00
Documentation Générale	1 000,00
Frais de Formation salariés permanents	3 000,00
Honoraires Comptables et commissaire aux comptes	11 000,00
Gestion Sociale et paies	5 000,00
Publicité, relations publiques	100,00
Frais de mission Personnel Permanent	6 000,00
Mission Réception	500,00
Affranchissements	4 500,00
Frais de Télécommunications	100,00
Services bancaires	200,00
Cotisations et divers	2 000,00
IMPÔTS ET TAXES	**4 000,00**
Formation continue	4 000,00
CHARGES MISSIONS ET MANIFESTATIONS	**184 400,00**
Centre de ressources	**24 100,00**
Sortir en Tarn-et-Garonne-Guide de l'été	11 500,00
Frais de mission Equipe ADDA 82	1 500,00
Communication Musiques actuelles	1 500,00
Communication Big Bang des Arts	4 000,00
Communication Les Résonances	1 500,00
Communication Augustins	100,00
Communication SDEA	500,00
Répertoire des acteurs culturels	1 000,00
Formation acteurs culturels	2 000,00
Services extérieurs divers	500,00
Musiques Actuelles	**15 500,00**
Sensibilisation et Accompagnement	6 000,00
Masse salariale artistique et technique	4 000,00
Déplacements équipes amateurs	1 500,00
Frais de mission Equipe ADDA 82	1 500,00
Services extérieurs divers	2 500,00
Action éducative et culturelle	**37 000,00**
Action Education Artistique	4 000,00

Envoyé en préfecture le 08/06/2018
Reçu en préfecture le 08/06/2018
Affiché le 11 JUIN 2018
ID : 082-228200010-20180605-CP2018_06_30-DE

Action Culture / Santé Ass ADAPEI projet "Terre de lune 82"	33 000,00
Festival Jeune Public Big Bang	**44 000,00**
Achat spectacles	25 000,00
Masse salariale technique	6 000,00
Déplacements équipes artistiques	7 000,00
Frais de mission Equipe ADDA 82	2 000,00
Droits d'auteurs	3 000,00
Services extérieurs divers	1 000,00
Les Résonances	**14 500,00**
Achat spectacles	5 000,00
Masse salariale artistes	2 500,00
Masse salariale technique	3 500,00
Déplacements équipes artistiques	1 000,00
Frais de mission Equipe ADDA 82	500,00
Services extérieurs divers	800,00
Droits d'auteurs	1 200,00
BUDGET PREVISIONNEL ADDA 82 EN € 2018	
CHARGES	
Espace des Augustins	**22 500,00**
Achat spectacles, actions culturelles	14 000,00
Masse salariale artistique	
Action sensibilisation - Education artistique	2 000,00
Droits d'auteurs	2 000,00
Masse salariale technique	500,00
Déplacements équipes artistiques	3 000,00
Frais de mission Equipe ADDA 82	500,00
Services extérieurs divers	500,00
SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DES ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES	**21 000,00**
Volet Pédagogique	6 000,00
Volet Diffusion	2 000,00
Volet Formation	6 500,00
Déplacements Intervenants extérieurs	4 500,00
Frais de mission Equipe ADDA 82	1 500,00
Services extérieurs divers	500,00
Mission Danse Parcours en Danse	**5 800,00**
Action de sensibilisation	4 000,00
Masse salariale artiste technique	500,00
Déplacements équipes artistiques et formation	1 000,00
Services extérieurs divers	300,00
Dotation Amortissements	**6 000,00**
Dotations aux provisions (IDR)	**5 000,00**
Charges Financières	**0,00**
Charges exceptionnelles	
TOTAL DES CHARGES	**567 600,00**
SOLDE CRÉDITEUR = EXCÉDENT	**700,00**
TOTAL GÉNÉRAL	**568300**